

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## DÉLIBÉRATION N°CA\_220520-05

Séance du 20 avril 2022

POINT 6-3 – Création de commissions de prévention au sein de Nantes Université

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation,  
VU les statuts de Nantes Université,  
VU les avis du CHSCT du 9 mai 2022 et des CTE du 10 et 19 mai 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 31

Par :

Voix pour : 24

Voix contre : 7

Abstentions : 0

**Article n°1 : Approbation**

Le conseil d'administration approuve la création de commissions de prévention au sein de Nantes Université, et dit que leur composition et fonctionnement seront déterminés dans le règlement intérieur du comité social d'administration.

**Article n°2 : Publication et exécution**

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.



A Nantes, le 20 mai 2022,  
La Présidente de Nantes Université,

  
Carine BERNAULT.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **20 MAI 2022**  
Publié le : **20 MAI 2022**